

Mercredi 10 juin 2015 – 20 heures – salle municipale Bellevue.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des adjoints présents, soit :



- EYCHENNE Delphine, *Vice-présidente du CCAS, Conseillère Municipale déléguée, Action Sociale - Solidarité - Séniors*
- LAVALLART Patrick, *Adjoint, Affaires Scolaires et Péri-scolaires – Jumelage*
- LOUBRIAT Anne, *Adjointe, Environnement*
- MEYNARD Daniel, *Adjoint, Associations - Politique culturelle*
- MIRANDE Jean-Jacques, *Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme - Déplacements*

Nous nous retrouvons pour la deuxième fois. Nous allons voir ensemble les dossiers qui ont avancé, ce qui va et ce qui ne va pas. L'objectif est de tenir compte de vos suggestions, de vos observations et de vos propositions. Je vous propose d'articuler cette deuxième rencontre autour de trois parties. Dans un premier temps, nous aborderons les dossiers actuellement à l'ordre du jour qui rythment la vie du Passage : il nous semble en effet important que vous soyez informés du travail effectué sur l'ensemble du territoire communal. Dans un deuxième temps nous passerons en revue tous les points abordés lors de la dernière réunion de quartier. Nous examinerons ensemble l'état d'avancement des différents dossiers et vous pourrez, bien sûr, nous faire part de nouveaux points que vous souhaitez aborder. Je vous rappelle également que je reçois, à la Mairie, tous les mercredis matin sans rendez-vous et le samedi matin sur rendez-vous.

Les adjoints présents ce soir vont vous faire part, chacun dans son domaine d'intervention, du travail effectué durant ces 6 derniers mois. Mais auparavant, nous allons donner la parole à M. Jacques Broyer chargé – au sein des services de France Telecom – des relations avec les collectivités territoriales de Lot et Garonne et responsable du déploiement de la fibre optique.

Intervention Monsieur Broyer : le programme Fibre Optique FTTH en Lot et Garonne est un programme national lancé en 2011 par l'Etat français. 2 opérateurs Orange et SFR se sont portés candidats pour déployer sur fonds propres un réseau fibre optique. Pour le Lot et Garonne, Orange a sélectionné la ville d'Agen et 11 communes de l'agglomération. Orange a choisi de commencer par Le Passage d'Agen et ¼ d'Agen. Le déploiement de la fibre sur le Lot et Garonne est planifié de 2015 à 2020. L'année 2015 est consacrée aux études d'implantation pour toutes les communes du Lot et Garonne. Après une phase de travaux les premiers raccordements auront lieu début 2017.

Q : Nous pouvons espérer une couverture totale de la Commune ou seulement quelques secteurs ?

R : Ne sera une couverture totale, la fibre alimentera tous les logements qui l'accepteront. Il est précisé que la fibre optique a l'avantage de ne pas connaître d'affaiblissement de signal, contrairement au cuivre.

Q : Depuis 15 jours, nous n'avons plus de téléphone à Souèges.

Monsieur le Maire précise que la question du téléphone sera évoquée aussitôt après le dossier "Internet".

Q : Le réseau sera-t-il aérien ou souterrain ?

R : Les deux solutions seront utilisées : nous utiliserons les réseaux existants chaque fois que possible. Nous travaillerons ce point en collaboration avec la Mairie afin de déterminer les meilleures manières de faire passer la fibre.

Monsieur le Maire remercie J. Broyer pour son intervention et retient que la fibre optique couvrira – fin 2017 – l'ensemble du territoire du Passage. Ce résultat est le fruit du travail mené par l'équipe municipale en place et nous demanderons à Orange de commencer par les quartiers actuellement les plus mal desservis

Monsieur le Maire propose, avant de revenir sur les points abordés lors de la dernière réunion de quartier, de présenter les actions menées par l'équipe municipale en place.

RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 5 NOVEMBRE 2014

Q : Question et/ ou point de vue formulés par un(e) habitant(e) **QUESTIONS / REPONSES R :** Réponse apportée par M. le Maire ou un(e) élu(e)

RESEAU TELEPHONIQUE

Intervention JJ Mirande : En ce qui concerne les fils téléphoniques à terre, nous avons fait remonter la problématique auprès de France Télécom et vous invitons à suivre la procédure suivante pour demander une intervention pour une ligne et/ou poteau téléphonique endommagés sur le domaine public :

1°) Noter le n° d'identification inscrit sur le poteau concerné.

2°) Appeler les Services Techniques municipaux au 05 53 77 06 40.

3°) Communiquer le nom de la rue et le n° du poteau concerné ainsi que le type de dysfonctionnement constaté.

Les Services Techniques municipaux interviendront auprès d'Orange pour demander une intervention.

Ce dispositif, via un support informatique, va nous permettre de suivre vos demandes. Sans ce nouvel outil, nous nous sommes aperçus que nous ne pouvions pas avoir de suivi en interne.

Q : Cela fait plus de 2 ans que nous vivons cette situation, les Services Techniques ont fait tout ce qu'il fallait mais c'est toujours pareil, France Télécom vient mais rien ne bouge. Chemin de Souèges les fils sont cassés.

R. M. le Maire : Maintenant, nous avons un interlocuteur pour la collectivité et cela doit changer.

SECURITE ROUTIERE

2 radars pédagogiques amovibles ont été achetés, pour un montant total de 5 890 € TTC. Ils sont actuellement positionnés et font, dans un premier temps, du comptage dans les deux sens de circulation. Nous réalisons ainsi un audit pour mesurer la pertinence d'aménager la voirie ou poser un panneau de signalisation. Ils restent sur place une semaine de jours pour analyser la situation. Après cette action de comptage, nous les laisserons 15 jours sur un site puis ils seront positionnés sur d'autres endroits de la Commune. L'intérêt des radars pédagogiques consiste à mesurer si les gens sont réellement dissuadés de rouler au-delà des vitesses autorisées.

En ce qui concerne l'avenue des Pyrénées, la priorité est l'installation d'un feu intelligent qui se mettra au rouge si un conducteur roule trop vite et flashera les contrevenants.

Q : Route du Peyré : de nombreux excès de vitesse, je l'ai déjà dit la dernière fois mais le fait est qu'il n'y a plus de contrôle.

R : Vous avez raison : cela fait partie des voies où les policiers municipaux vont devoir intervenir.

Q : Route du Peyré, il m'est impossible de sortir de chez moi : je souhaite que soit réalisée une chicane.

Q : Le problème ce sont les gens qui roulent à gauche.

R : Deux choses sont effectivement à mettre en place : l'aménagement d'une chicane et l'intervention de la Police Municipale. Les radars pédagogiques présentent l'avantage de faire lever le pied aux conducteurs, mais nous sommes d'accord, la Police Municipale doit intervenir davantage et verbaliser.

Q : La dernière fois que la Police Nationale est intervenue, elle a dressé 17 contraventions.

Q : Avenue des Pyrénées, il n'y a pas assez de panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h.

R : Nous ferons remonter ces observations auprès du Conseil Départemental qui gère cette voie.

Q : Il faut reconnaître que la voiture de la Police Municipale se déplace.

R : Oui, en effet, mais il faut que cela soit fait de façon plus systématique.

RUE GASTON CANIE

M. le Maire : Une réunion a eu lieu le samedi 30 mai 2015, sur le site de Bellevue, afin d'étudier l'implantation de ralentisseurs.

Après concertation avec les riverains, nous avons envisagé d'implanter, à titre expérimental, 2 ralentisseurs au niveau des virages. Vérification faite, le Code de la route interdit, pour des raisons de visibilité, cette implantation. La solution alternative serait la mise en sens unique de la rue Gaston Canié avec chicane. Le principe de cette solution, qui vous obligera certes à faire le tour, est donc soumis à votre réflexion.

Intervention JJ Mirande : Nous soumettons à votre réflexion la solution du sens unique sur la totalité de la voirie avec pose de chicanes et stationnements alternés. Les services Techniques travaillent sur ce projet et nous vous soumettrons la version définitive avant sa réalisation. Le but est de réduire la vitesse.

Q : Nous avons proposé un plateau relevé rues de Lécussan et G. Canié, cela n'a pas été fait. Il ne faut pas enlever trop de places de stationnement et également penser aux camions de ramassage des ordures ménagères.

M. le Maire : ces éléments font partie de la réflexion à mener. Rien ne sera fait sans vous.

ENTREE RESIDENCE BELLEVUE : des voitures roulent sur le square.

M. le Maire : Des bordures béton seront mises en œuvre avant l'été sur les contours des espaces verts. Nous allons également améliorer la mise en place de la signalétique pour éviter que l'on entre dans ce lotissement par la voie de sortie. Cette commande a déjà été passée aux Services Techniques et ces derniers vont intervenir.

CHEMIN DE BERNOU (RN21) :

Intervention JJ Mirande : Les services Techniques ont effectué une visite sur site et une réunion de travail a eu lieu avec la Direction Interrégionale des Routes Centre Ouest (DIRCO). Cette dernière préconise la remise en place de 2 bornes en plastique qui sont obligatoires au regard de la réglementation routière et qui éviteront le contournement. Dorénavant, la Commune sera autorisée à remplacer les bornes.

Q : L'ajout de bornes se fera à l'entrée ou au milieu de la route ?

R : C'est bien là le problème et l'étude porte sur ces deux solutions mais nous ne pouvons pas intervenir directement tant que cette étude n'est pas achevée.

Q : Vitesse excessive chemin de Bernou : y a-t-il moyen de mettre un panneau de limitation de vitesse 30km/h.

JJ Mirande : Ce n'est pas la solution mais plutôt l'implantation d'une chicane et ralentisseur. Le radar pédagogique sera également installé et l'étude menée. La Police Municipale interviendra ensuite.

Q : Pourquoi n'y a-t-il pas de ligne continue ?

JJ Mirande : Effectivement, cela fait partie des anomalies relevées.

ROND-POINT DE BEAUREGARD - PISTES CYCLABLES

JJ Mirande : La présentation du projet aura lieu le 26 juin et les travaux s'étaleront sur 2 mois.

Petit rappel : 15 000 véhicules/jour sur le pont, 14 000 qui sortent de l'autoroute, 4 800 qui vont sur le Passage et 5 500 sur le quartier de Bellevue.

C'est à partir de ces données que les services de l'Etat ont réfléchi à des solutions d'élargissement des voies qui aboutiront à une attente moyenne de 3 secondes. Vous allez être impactés localement par ces travaux : la première semaine d'août et pendant 4 nuits la voie Le Passage/Quartier Bellevue va être coupée de 20h30 à 7 heures. Une déviation sera mise en place.

A notre demande, la problématique de la sécurisation de la traversée (cycliste et piétonne) du rond-point de Beauregard et de la protection du haricot central a été prise en compte. Il y aura mise en œuvre d'un « panneauage » adapté pour signaler la piste cyclable et la traversée piétonne.

M. le Maire : A ce jour, aménager un passage sécurisé pour piétons et vélos ne résout pas fondamentalement le problème mais sera néanmoins de nature à améliorer la situation.

Q : Si nous avons 2 fois 2 voies, il y aura 2 fois plus de véhicules, non ?

M. le Maire : Non, le nombre de véhicule sera le même.

Q : Accès du rond-point au pont de Beauregard : peut-on poser des ralentisseurs ?

R JJ Mirande : Nous n'en avons pas le droit, c'est une route nationale.

Q : Les voitures qui arrivent de l'autoroute arrive à une vitesse élevée, ce qui est un vrai danger. De plus, les camions qui sortent de l'autoroute passent par là et c'est très dangereux.

R JJ Mirande : C'est pour cela qu'ils reprofilent le giratoire.

Q : A l'origine du rond-point, il était prévu 3 voies.

R JJ Mirande : Vous avez raison, le problème est bien qu'il n'y ait que 2 voies.

ECLAIRAGE PUBLIC

Chemin de la Carrerasse : l'Agglomération d'Agen, seule compétente en la matière, a fixé pour règle qu'aucun éclairage public ne peut être implanté en zone rurale ou semi-rurale.

Quartier du Brimont : une lanterne a été remplacée

Q : Pas d'éclairage ok, mais les trous ?

Intervention JJ Mirande : Nous traitons les demandes de tout le monde. Je sillonne les rues de la Commune au minimum une fois par semaine. Vous aviez un trou au milieu du chemin de la Carrerasse, il a été bouché, non ?

Q : Oui.

JJ Mirande : Le problème, c'est le flux de véhicule qui n'est pas approprié pour le chemin. Cette problématique a été abordée, une partie du chemin sera refaite mais nous ne pouvons pas tout faire. Les camions passent aussi et nous étudions avec l'AA d'autres solutions.

Q : Un lampadaire est à changer à la chicane de la route du Peyré, la lampe clignote.

JJ Mirande : C'est un chemin rural considéré comme tel par l'AA et elle n'interviendra pas.

VOIRIE

JJ Mirande : S'agissant des bouches d'égout cassées, l'Agglomération d'Agen (AA) a procédé à une inspection de tous les avaloirs. Des travaux sur le n°25 ont été effectués. Pour le reste, aucune autre intervention n'est envisagée par l'AA dès lors qu'il s'agit d'un lotissement non encore incorporé dans le domaine public. Comme vous le savez, la procédure d'incorporation en cours et sera achevée au 31/12/2015. Nous devons réitérer notre demande auprès de l'AA à l'issue de cette procédure.

Q : Cela fait 30 ans que l'on nous dit que ce n'est pas incorporé.

JJ Mirande : L'incorporation sera faite avant la fin de l'année.

Q : Et s'il arrive un problème avec la bouche n° 29 ?

JJ Mirande : Cela fait 15 mois que nous sommes là. Nous avons fait en sorte que votre lotissement soit intégré au 31 décembre. Comme je vous l'ai dit, l'AA interviendra alors. Avant cette date, nous même n'avons pas le droit d'intervenir.

Q : Est-ce que l'espace vert va être incorporé ?

R : Oui.

BALAYEUSE

M. le Maire : Le remplacement de l'engin est prévu au budget 2015 pour un montant de 160 000 € TTC et va permettre de travailler sur l'ensemble du territoire communal. Pour le nettoyage des trottoirs, il est envisagé un achat complémentaire. La livraison de la

balayeuse est prévue en juin. L'achat complémentaire correspond à une petite balayeuse auto-tractée d'un montant de 13 600 € TTC.

Q : Vous récupérez la TVA sur l'achat de la machine ?

R : Oui.

NUISANCES SONORES

M. le Maire : En ce qui concerne les nuisances engendrées par le vol de l'avion des parachutistes, la Commune a notifié, par courrier, à l'école de parachutisme ses attentes et celles des habitants du quartier de Bellevue/Route du Peyré. J'ai rencontré le Directeur de l'école de parachutisme qui m'a précisé qu'il n'existait pas de couloir aérien.

Q : Ce n'est pas vrai.

R : La Préfecture me l'a pourtant également assuré. L'école possède un unique avion, les nuisances proviennent donc également des pilotes privés et de l'école Airways. Il est proposé aux riverains de noter les jours et les heures où les nuisances sont constatées et de les transmettre par courriel à l'adresse suivante : parachutisme47@free.fr. Cela permettra de vérifier si c'est bien l'avion des « para ».

Q : Peut-on mettre M. le Maire en copie du courriel ?

R : Oui, j'allais vous le demander. Je pense que nous sommes en présence d'une personne de bonne foi et que les choses devraient s'améliorer.

Q : Il y a pourtant 30 ans que cela dure.

Q : C'est essentiellement l'avion des « para » car le bruit n'est pas le même et nous le reconnaissons. C'est l'avion qui fait le plus de bruit.

R : Sur la base des mails que vous me communiquerez, je ferai le point avec le directeur technique de l'Ecole de parachutisme.

M. le Maire : En ce qui concerne les nuisances engendrées par les bruits des moteurs-dépôts UPSA : renseignement pris, les bruits ont cessé depuis le début de l'année 2015.

Q : Ca a recommencé.

Intervention JJ Mirande : Faites nous remonter l'information afin que nous puissions intervenir.

INSECURITE :

M. le Maire : Pour ce qui concerne les intrusions de gens venus de l'extérieur et qui se livrent à du trafic, j'ai abordé ce problème avec le Procureur de la République et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique. Certains d'entre vous le savent, la Brigade Anti-Criminalité est intervenue et la situation s'est calmée.

Q : Hier soir, pourtant, ils étaient encore là. Cela ne s'est jamais arrêté.

R : En tous cas, la personne qui était porteuse d'un bracelet électronique ne pose plus de problème. Il nous faut donc continuer à travailler dans ce sens, en lien avec la Police Nationale.

INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. le Maire : Lotissement « Costecalde » : les héritiers ont demandé dernièrement l'incorporation. Une délibération en ce sens a été prise par Conseil Municipal du 07/04/2015.

Lotissement Bellevue (rue Gaston Canié et rue de Lecussan) : une délibération en ce sens a été prise par le Conseil Municipal du 15/06/2014. L'incorporation devrait avoir lieu au plus tard le 31/12/2015 (publication au fichier immobilier auprès du Conservateur des hypothèques).

LGV

M. le Maire : Réseau Ferré de France (RFF) a projeté une démonstration en 3D aux personnes directement concernées par le projet. A la demande de la Commune, un avocat commissionné par l'AA a conseillé les habitants concernés. Par le biais du Commissaire enquêteur, via l'enquête publique, une délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2014, a été adressée à RFF.

Q : Utilisation de la salle de Bellevue : les adhérents peuvent-ils utiliser la salle ou également les autres résidents du lotissement ?

M. le Maire : La salle est municipale. Son utilisation est régie par une convention avec l'association des résidents de Bellevue au titre de laquelle celle-ci s'engage à assurer, sous sa responsabilité, un fonctionnement de l'installation qui ne cause de nuisances (en particulier sonores) à personne. Nous avons évoqué la question des horaires avec l'association qui s'est engagée à couper la musique à 0h45.

Q : Ça, on le sait.

R : Oui, mais il y a encore des contentieux et nous devons prendre en compte tout le monde. Dans l'intérêt de tous, nous devons nous en tenir à un principe : on ne prête pas la salle à des gens extérieurs au lotissement de Bellevue (souvenons-nous que le coût de l'entretien de cette salle est assuré par les Passageois).

Q : Et si les gens du Peyré la veulent ? A partir du moment où l'on encourage de mutualiser, on doit y réfléchir.

Intervention D. Meynard : Vous avez raison, nous allons étudier la possibilité que cette salle puisse être utilisée conjointement par les associations des résidents du quartier de Bellevue et de la route du Peyré.

Q : Si on parlait du chauffage ?

R : Nous nous sommes vus en début de mandat avec l'association. La précédente municipalité avait chiffré le coût d'un équipement. Compte tenu de la configuration de la salle – qui est un gouffre à calories – il serait aberrant que l'on installe un chauffage différent que celui qui existe.

Q : Les riverains du champ de l'entreprise PECHAVY demandent à ce que l'herbe soit coupée.

R : La demande est prise en compte.

BILLET DE QUARTIER " BELLEVUE - ROUTE DU PEYRE "

Mercredi 5 novembre 2014 – 20 heures – salle municipale Bellevue.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Le quartier Bellevue-Route du Peyré ouvre la **Ronde des Quartiers**. La situation excentrée du territoire communal a dicté ce choix.

Présentation des adjoints présents, soit :



- BARAILLES Brigitte, *1re Adjointe*, Personnel, Administration Générale – Affaires Démographiques - Petite Enfance
- BERNES Eliane, *Adjointe*, Finances – Logistique – Développement économique
- EYCHENNE Delphine, *Vice-présidente du CCAS, Conseillère Municipale déléguée*, Action Sociale - Solidarité - Séniors
- LAVALLART Patrick, *Adjoint*, Affaires Scolaires et Péricolaires - Jumelage
- MEYNARD Daniel, *Adjoint*, Associations - Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, *Adjoint*, Travaux – Habitat – Urbanisme - Déplacements

Monsieur le Maire présente un diaporama détaillant la formule de « la Ronde des Quartiers » :

- **La Ronde des Quartiers** se veut un rendez-vous régulier avec les Passageois, en présence d'élus, d'éventuels représentants de l'Agglomération d'Agen (AA) ou de techniciens de la Ville afin de répondre à des questions sur des thèmes particuliers.
Ces rencontres doivent devenir habituelles, ordinaires. C'est la principale raison de la mise en place de ce dispositif qui va se déplacer dans chacun des quartiers de la Commune avec deux priorités : l'information et la concertation.
L'objectif principal consiste à définir ensemble les priorités du quartier.
La méthode proposée est basée sur un dialogue régulier avec la volonté de rendre les élus accessibles aux habitants de la Commune.
Chacun des 6 quartiers retenus accueillera une réunion tous les 6 mois et les points abordés seront tracés.
- Le suivi de ce dispositif est une condition de réussite. Pour cela, des outils vont permettre, à court et moyen termes, de prolonger le lien, notamment :
 - 1) le bulletin municipal "Passage Actuel" qui, par souci de proximité et d'économie, est distribué une fois sur deux par les élus. C'est un support de communication et d'actualités.
 - 2) le site Internet « nouvelle version » qui a vocation à devenir plus interactif.
 - 3) le "billet de quartier", distribué avec le Passage Actuel, sera un moyen d'information supplémentaire.
 - 4) la création d'un service municipal " Relations avec les habitants et Communication", dont la responsable est Pascale Vallée.
- L'avis des habitants d'un quartier est précieux, c'est pourquoi un formulaire est à votre disposition et vous donne la possibilité de vous exprimer, également, après la réunion. Ce document sera distribué à chaque participant et bientôt téléchargeable en ligne sur le site Internet de la Commune avant d'être retourné à la Mairie.

Q : Question ou point de vue formulés par un(e) habitant(e) **QUESTIONS / REPONSES** **R** : Réponse apportée par M. le Maire ou un(e) élu(e)

Q : Couverture Internet, bas débit ?

R : M. le Maire : La Commune est une des communes du département les plus mal desservies, bien moins que Roquefort ou Marmont Pachas par exemple. La Commune dépend du central de Paganel à Agen, cette distance explique que le débit soit très faible. Le déploiement de la fibre optique sur les communes de l'agglomération agenaise (AA) est la solution, avec une installation prévue en 2016. Ce dossier est une compétence AA /Orange.

Au sein de l'AA, les élus du Passage d'Agen travaillent sur ce dossier, en lien étroit avec M. Colin (vice-président de l'AA, en charge du dossier) et demandent que le déploiement de la fibre débute par notre Commune.

Q : Le Peyré est une zone blanche c'est entendu, mais si Orange venait remettre les fils qui sont tombés à terre cela marcherait déjà mieux. Des réclamations en ce sens ont déjà été faites.

Q : La réponse qui a déjà été faite par Orange se résume au fait que nous sommes trop nombreux sur le poteau.

Q : Depuis 9 mois, nous n'avons plus de téléphone, SFR nous fait tout changer : le téléphone, la box mais aucune solution n'est trouvée. Le week-end, la situation empire.

Q : Une réunion a déjà été organisée ; malgré les réponses données, nous n'avons toujours pas Internet, et nous sommes obligés de passer par le Wimax.

R : M. le Maire : Orange est l'interlocuteur à actionner et le déploiement de la fibre est la solution à ce problème.

Pour être efficaces, nous avons besoin que vous nous donniez des arguments via le formulaire qui est à votre disposition. Exposez de manière détaillée les problèmes que vous rencontrez afin que nous puissions saisir Orange d'une demande forte et collective exprimée par les habitants. Un point sera fait dans 6 mois lors de la prochaine réunion de quartier.

M. MEYNARD souligne qu'Orange n'est tenu d'assurer que la liaison téléphonique et non la liaison Internet. Le haut-débit est du ressort des politiques.

M. MIRANDE précise que les discussions à l'AA seront plus facilement menées avec un dossier argumenté.

Q : Les ralentisseurs installés au niveau de la fourche ne sont pas respectés par les gens qui descendent du plateau à grande vitesse. Il n'y a plus de contrôle de la Police Municipale.

R : M. Mirande : La commune est traversée par des automobilistes qui n'habitent pas sur la Commune et n'ont pas le même respect que les résidents pour l'environnement du quartier. Des solutions simples et efficaces sont à l'étude, comme l'achat de panneaux pédagogiques amovibles. Ce matériel signale le kilométrage des voitures et relève le flux de la circulation, ce qui permet aux services techniques municipaux de mener une étude afin de trouver des pistes pour améliorer la sécurité routière.

Les dos-d'âne sont également une solution mais ne font pas l'unanimité auprès de tous les riverains d'un quartier.

Une réunion spécifique à ces questions de sécurité routière est à prévoir pour chaque quartier car les solutions diffèrent par quartier.

Q : Difficulté de traverser le rond point de Beaugard, il serait souhaitable de reculer le passage « piétons ».

R : M. le Maire : La route nationale est de la compétence de l'Etat. Un élargissement de la voie est en projet.

Q : Il est impossible d'aller au parc de Passeligne en vélo. Serait-il possible de construire une passerelle sur les piles du barrage existant ?

R : M. le Maire : Le barrage de Beaugard appartient à l'Etat, aucun crédit n'est engagé en ce sens. La Commune n'a pas la compétence pour intervenir sur ce site.

Q : Le point noir reste la sécurité des cyclistes et des enfants qui traversent le rond point de Beaugard.

R : M. le Maire : Nous sommes particulièrement sensibilisés à ce mode de déplacement qui est à favoriser et à sécuriser (d'ailleurs, plusieurs élus se déplacent eux-mêmes à vélo).

Des projets de pistes cyclables sont à l'étude : en particulier sur l'avenue des Pyrénées et l'avenue de la Marne. Les contraintes financières très importantes qui pèsent désormais sur les communes ne dispensent pas d'étudier des solutions à moindre coût.

Q : Le chemin de la Carrerasse est très dégradé, manque d'éclairage. Quelles solutions sont envisagées pour améliorer cette situation ?

R : M. le Maire : Avant la prochaine réunion de quartier, les services techniques municipaux seront chargés d'élaborer des propositions spécifiques au quartier de Bellevue-Route du Peyré

Q : Insécurité routière. En sortant du lotissement, une habitante s'est trouvée nez à nez avec une voiture qui venait de griller un feu rouge. Les voitures roulent à très grande vitesse dans le lotissement.

Q : Des voitures roulent même sur le square.

R : M. le Maire : Des aménagements spécifiques s'imposent.

Q : Le chemin de Bernou est comparable aux Champs-Élysées entre 7 et 8 heures.

R : M. le Maire : L'implantation de plots est envisagée, les services techniques municipaux ont d'ores et déjà été sollicités.

Q : Depuis des années, certaines bouches d'égout sont cassées et des enfants sont déjà tombés. Un courrier, à ce sujet, a été envoyé à la Mairie.

R : M. Mirande : *Du fait des compétences Commune/AA, la problématique actuelle est la suivante : où s'arrête l'assainissement ? En effet, tout ce qui est sous la chaussée est de la responsabilité de l'AA. Tout ce qui est au-dessus est de la compétence de la Commune.*

La problématique se pose sur l'ensemble de la Commune. Des réunions ont déjà eu lieu avec l'AA afin d'intégrer les regards (et les bouches d'égout) aux compétences de l'AA.

Il est vrai, néanmoins, que les trottoirs ne sont pas faits pour se garer et les regards d'évacuation des eaux pluviales ne sont pas adaptés au stationnement des véhicules.

Trois réunions avec l'AA ont déjà eu lieu. Les habitants du quartier seront tenus informés des suites données à ce dossier.

Q : La balayeuse ne passe plus pour l'entretien des voiries.

R : M. Mirande : *Le véhicule est actuellement en panne. Le sous-dimensionnement de la balayeuse par rapport à la taille de la Commune est en cause et explique les pannes à répétition.*

Le remplacement de l'engin est prévu au budget 2015. Le modèle choisi roulera plus vite et surtout pourra être réparé, si besoin, par un garage ordinaire, ce qui n'est pas le cas de l'actuelle balayeuse qui exige l'intervention de spécialistes.

A titre indicatif, le coût des réparations de la balayeuse en panne s'élève à 50 000 € pour l'année 2014.

Pour le nettoyage des trottoirs, il est envisagé un achat complémentaire.

Q : Une réunion relative à la traversée cycliste du rond-point de Beauregard a eu lieu en mars 2013. La question d'un souterrain a été abordée. Un contact a eu lieu avec "Vélocité".

R : M. le Maire : *Ce dossier est géré par une commission extra-communautaire et la réponse qui a été apportée souligne le fait que la solution du tunnel est trop chère. L'implantation d'une signalisation supplémentaire était prévue mais à ce jour : toujours rien. L'AA a indiqué que ce dossier était maintenant du ressort de la DIRCO.*

Malgré l'intervention de Monsieur MATEOS, aucune réponse à ce jour.

Q : Nuisances sonores engendrées par le vol de l'avion des parachutistes.

R : Mme FOUQUET : *Une turbine moins bruyante a d'ores et déjà été installée sur l'avion. De plus, le pilote qui avait l'habitude de réaliser des descentes trop rapides, génératrices de nuisances sonores, ne fait plus partie des personnels de l'école de parachutisme. La situation devrait donc sensiblement s'améliorer. Nous ferons le point ensemble à l'occasion de la prochaine réunion de quartier.*

M. le Maire : *Le changement de pilote est déjà une solution. Quoi qu'il en soit, la Commune va notifier à l'école de parachutisme ses attentes et celles des habitants du quartier de Bellevue-Route du Peyré.*

Q : Il avait été promis de ne pas abandonner le quartier du Brimont mais à ce jour, l'éclairage ne fonctionne toujours pas et les herbes poussent sur la route.

R : M. le Maire : *Pour l'ensemble de la Commune, les pannes à répétition de la balayeuse ont effectivement posé problème, sans compter les conditions climatiques exceptionnelles de cet été qui ont obligé à réaliser des tontes comme au printemps.*

En ce qui concerne l'éclairage public, ce domaine est une compétence de l'AA, la Commune va faire remonter cette absence d'éclairage.

M. Mirande : *Les transferts de compétence à l'AA ont incontestablement entraîné un manque de réactivité au niveau des interventions. Pour pallier cette carence, la Commune se dote d'un outil informatique qui permettra de « tracer » les demandes des habitants. Les services étudient la possibilité de rediriger, vers les services de l'AA, les demandes les concernant.*

Q : Insécurité : constat d'allées et venues incessantes de 5 à 6 voitures qui stationnent au niveau du square et dont les occupants se livrent à un commerce de produits illicites.

R : M. le Maire : *J'ai déjà reçu plusieurs habitants du quartier pour aborder ce problème. Une rencontre avec le Directeur de la Sécurité Publique a eu lieu et je dois rencontrer le Procureur de la République dans les prochains jours et je compte demander la mobilisation conjointe des services de la Police Nationale et de la Police Municipale pour trouver des solutions à ce problème. Comme vous le savez, une précédente intervention a permis de réduire sensiblement l'ampleur du problème mais la situation n'est pas totalement réglée pour autant.*

Q : Réfection des trottoirs Impasse du Brimont : Incompréhension devant la lenteur constatée pour entreprendre les travaux de réfection alors qu'à l'achat de la maison, une provision pour ces travaux à destination du lotisseur a été déposée chez le notaire. Depuis le notaire est parti à la retraite et nous n'avons plus de nouvelles.

R : M. Mirande : *La problématique est la suivante : le lotissement concerné est le lotissement Costecalde qui est un lotissement appartenant encore au domaine privé. La Commune entretient tout de même la voirie mais le lotisseur n'a jamais sollicité la Commune pour transférer le lotissement dans le domaine public.*

Intervention d'un riverain : le lotisseur est décédé et la succession n'est toujours pas réglée.

R : M. le Maire : Nous allons voir avec les services municipaux.

Q : Rétrocession du lotissement Bellevue - Nuisances sonores causées par les avions - Nettoyage des chaussées et espaces verts.

R : M. le Maire : Un courrier sera adressé à l'aérodrome pour demander le respect du couloir d'atterrissage.

Q : En achetant à Bellevue, nous savions que nous aurions les nuisances des avions mais pas la nuisance des petits coucou qui font des atterrissages incessants.

R : M. le Maire : *On constate effectivement une accumulation des nuisances, ce qui les rend insupportables.*

R : M. Mirande : *Pour le nettoyage des chaussées, l'incorporation du lotissement Bellevue (rue Gaston Canié et rue de l'Ecussan) dans le domaine public est prévue très prochainement : une délibération en ce sens a été prise par le Conseil Municipal du 15/06/2014.*

Q : La LGV va-t-elle se faire ou non ?

R : M. le Maire : *Les gens concernés par le tracé ont été reçus en Mairie.*

La Commune a entrepris les démarches suivantes :

- 1) RFF est venu présenter la maquette en trois dimensions du projet, ce qui a permis d'identifier les parcelles réellement concernées par le projet. La représentation est extrêmement précise. J'ai demandé que cette présentation soit portée à la connaissance des riverains concernés. RFF a répondu que cela n'était pas possible et devant l'insistance de l'équipe municipale en place, RFF a accepté de faire une démonstration aux personnes directement concernées par le projet.*
- 2) La Commune a demandé à l'AA de commissionner un avocat pour qu'il puisse conseiller les habitants concernés par le projet notamment sur la manière de formuler leurs observations dans le cadre de l'enquête publique.*
- 3) La mairie accueille le commissaire-enquêteur jusqu'à mi décembre, les habitants doivent venir à la mairie pour consulter le dossier RFF notamment le document n°7 et porter les observations nécessaires. La Commune se servira de ces observations pour saisir RFF notamment pour aborder la problématique du chemin de Bernou. Une délibération du Conseil Municipal est prévue et sera adressée à RFF.*

Q : Quel est l'objet des permanences à la mairie les 31/10/2014 et le 25/11/2014 ?

R : M. le Maire : *Elles concernent l'enquête publique LGV. Il s'agit des permanences du commissaire-enquêteur, mais les observations peuvent se faire aussi par internet, sur le site de RFF.*

Q : Des gens sont passés à la maison pour voir s'il y avait un puits ? Est-ce normal ?

R : M. Mirande : *Ce genre d'enquête est fait pour recenser notamment les mares, les animaux particuliers qui peuvent être présents et en général, tout ce qui a trait à l'environnement. Tout habitant, où qu'il se trouve, peut porter des observations lors de cette enquête publique.*

Q : Dans le cadre des travaux LGV, quel est le devenir du chemin de Peyré quand les travaux du tunnel vont commencer ?

R : M. le Maire : *Il en est de même du chemin de Bernou : il faut faire remonter vos observations, car vos inquiétudes doivent être formulées via cette enquête publique.*

Les premiers travaux engagés seront ceux qui relieront les deux gares, liaison Agen/Ste Colombe. Ce qui permettra de faire transiter les matériaux nécessaires à la construction.

Mais la question subsiste : est ce que la LGV se fera ? La condition pour cela est que la ligne soit déclarée d'utilité publique.

Mercredi 10 février 2016 – 20 heures – salle municipale Bellevue.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des adjoints présents, soit :



- BARAILLES Brigitte, 1re Adjointe en charge du Personnel, de l'Etat Civil et de la Petite Enfance
- PORTEJOIE Pierre-Yves, Adjoint en charge de l'Animation, de la jeunesse et des Conseils de Quartiers
- MEYNARD Daniel, Adjoint en charge des associations et de la Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint en charge des Travaux, de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Déplacements
- Fouquet Marie-Thérèse, Déléguée en charge de la Tranquillité Publique

INTERVENTION D'UN REPRESENTANT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN SUR LE NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE DES DECHETS

M. CORREIA, de l'Agglomération d'Agen expose les principes du nouveau dispositif de collecte mis en œuvre depuis le 4 janvier dernier : calendriers, mise en place de nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) pour le papier et le verre. La mise en place de ce nouveau dispositif est motivée par la nécessité de faire des économies (la collecte était en déficit de 400 000 € en 2015) afin de ne pas être contraints d'augmenter le montant de la taxe.

Plusieurs intervenants font part de leur grande insatisfaction et font observer qu'en tout état de cause le service diminue alors que le montant de la taxe demeure inchangé.

Monsieur le Maire précise qu'il a proposé à l'Agglo, avec son collègue de BOE, que soit maintenu un ramassage minimum du papier et du verre (à raison d'un ramassage tous les 2 mois) qui satisferait les personnes à mobilité réduite. Il a même proposé que l'AA réduise un peu sa subvention au SUA (420 000 € par an) afin de financer cette activité. Malheureusement, à ce jour, ils n'ont pas été entendus.

Un participant signale que des poubelles sont stockées devant les PAV chemin du Peyré : il est précisé que l'agglo fera le nécessaire dès le lendemain de la réunion de quartier. De manière plus générale, M. CORREIA demande aux habitants de signaler immédiatement à l'agglo tout dépôt illégal afin que les alentours des PAV ne se transforment pas rapidement en mini déchetteries.

RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DE JUIN 2015

Q : Question ou point de vue formulés par un(e) habitant(e) **QUESTIONS / REPONSES** **R** : Réponse apportée par M. le Maire ou un(e) élu(e)

SALLE MUNICIPALE DE BELLEVUE

Q : il serait nécessaire de changer l'intitulé de la plaque de la salle municipale en y ajoutant « Bellevue-Quartiers Est », compte-tenu de l'assemblée générale extraordinaire qui a intégré les nouveaux quartiers dans l'association.

M. Le Maire : ce sera fait. C'est en effet une très bonne idée d'avoir ouvert l'association des résidents aux habitants de la route du Peyré.

RESEAU TELEPHONIQUE

Q : les habitants sont toujours confrontés au problème récurrent de perte de signal Internet et de panne de réseau téléphonique : un abonné en panne depuis plusieurs jours s'est signalé aux services techniques et sa demande n'a pas été prise en compte car l'agent n'était pas au courant de la procédure à adopter.

R : Nous allons vérifier auprès d'Orange les informations rapportées concernant l'amélioration des performances du réseau téléphone et ADSL au quartier du Peyré : Orange s'est en effet engagé à améliorer tout cela aux environs du 15 mars.

FIBRE OPTIQUE

Q : plusieurs habitants du quartier, aujourd'hui rattachés à Aubiac, demandent à être raccordés sur le répartiteur du Passage.

R : aux dire d'Orange, cette option ne semble pas réalisable. Le Conseil départemental va prochainement (fin 2016) commencer à déployer du WIMAX ou du WIFIMAX performant en attendant le déploiement complet de la fibre optique sur le département (échéance 10 ans pour tout le territoire du Lot-et-Garonne). Nous allons demander au Conseil Départemental le cout du WIMAX nouvelle formule.

M. Le Maire : nous devons prochainement rencontrer Orange pour une nouvelle réunion de travail : à cette occasion, nous ferons remonter à nouveau la nécessité de déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal et je ne désespère pas que nous parvenions à convaincre l'entreprise. Quoi qu'il en soit, nous vous tiendrons très rapidement informés des résultats de cette réunion.

VOIRIE

Q : Il serait bon de prévoir la numérotation des habitations de la route du Peyré.

R : Les services travaillent dès à présent à cette numérotation. Une précision : il s'agira d'une numérotation métrique, qui est la mieux adaptée à ce type de site.

Q : Nous avons signalé lors de la précédente réunion de quartier le problème de la chicane située chemin du Peyré : les automobilistes ont tendance à se déporter sur la gauche pour l'éviter et roulent à des vitesses très excessives à cet endroit.

R : Nous avons effectivement pris en compte votre demande : l'installation d'un dos d'âne est programmée cette année, en amont de la chicane. Cela permettra de répondre à votre souci.

Q : la route qui va du pont de l'autoroute jusqu'à la chicane est en mauvais état, elle compte en particulier de nombreux nids de poule...

R : les services comblent régulièrement les nids de poule. Ils réalisent une tournée mensuelle sur la voirie : nous allons leur indiquer de veiller particulièrement à l'état de cette voie, puisqu'elle est particulièrement sujette aux nids de poule.

Q : Le chemin de la Carrerrasse est en mauvais état ; on aurait vu des toupies béton et des semi-remorques emprunter ce chemin.

R : c'est noté, nous allons interpellier les entreprises concernées et faire intervenir la Police Municipale.

Q : au Chemin de Bernou, la circulation est « pire que sur les Champs Elysée et la voirie est dans un état « déplorable »

R : Malheureusement, il nous a été confirmé par les services de l'état (Direction Interdépartementale des Routes du Centre Ouest (DIRCO) l'impossibilité de prolonger la partie centrale en « dur » sur la RN21 au-delà du chemin du Bernou.

Q : est-ce que le passage de la balayeuse est prévu sur la voie piétonne du lotissement Costecalde ?

R : En effet, les services traitent cette voie de manière ponctuelle.

Q : Les travaux de voirie, qui sont réalisés par des entreprises privées, sont-ils garantis ? La question est importante parce qu'au chemin de Souège nous rencontrons un problème sérieux d'écoulement des eaux pluviales.

JJ Mirande : ils sont effectivement garantis. C'est noté, nous allons étudier ce défaut de réalisation.

Q : il serait utile d'installer un abri bus route du Peyré, à hauteur de la chicane.

R : notre collègue qui siège à l'Agglo dans la commission chargée des transports relaiera cette demande auprès de M. de Sermay, vice-président en charge de ce service.

Q : M. ORESTI demande si la commune a été déclarée en catastrophe naturelle pour les fissures aux habitations (en particulier la sienne)

R : non, la commune n'a pas été déclarée zone de catastrophe naturelle.

Monsieur le Maire clôt la réunion en remerciant à nouveau le représentant de l'Agglomération d'Agen pour avoir bien voulu se prêter au jeu des questions-réponses avec les habitants de Bellevue.

L'ensemble des participants se retrouve autour d'un pot convivial.

BILLET DE QUARTIER

' Bellevue-Route du Peyré'

Mercredi 12 octobre 2016 - 20 heures

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des conseillers municipaux délégués et adjoints présents, soit :

- BARAILLES Brigitte, 1re Adjointe, *Personnel -Etat Civil - Petite Enfance*
- BERNES Eliane, Adjointe, *Finances, Logistique et Développement économique*
- LOUBRIAT Anne, Adjointe, *Environnement*
- MEYNARD Daniel, Adjoint, *Association - Politique culturelle*
- FOUQUET Marie-Thérèse, Déléguée, *Tranquillité Publique*

20h10 Projection du clip « La Ronde des Quartiers »

Q : Question ou point de vue formulés par un(e) habitant(e) // **R : Réponse** apportée par M. le Maire ou un(e) élu(e)

Salle municipale de Bellevue

Lors de la précédente réunion, il avait été demandé de modifier la dénomination de la plaque de la salle municipale en y ajoutant « Bellevue-Quartiers Est ».

M : cela sera fait avant la fin de l'année. La plaque portera la mention « salle municipale X... (le nom reste à définir par le Conseil Municipal) suivie de : Bellevue-Quartiers sud-est.»

Réseau téléphonique

Les habitants sont toujours confrontés au problème récurrent de perte de signal Internet et de panne de réseau téléphonique.

M : dès que les anomalies nous sont signalées, les services techniques relayent auprès d'Orange les défauts sur le réseau, comme par exemple, un poteau ou un câble endommagé.

Pour toutes les autres pannes, les usagers doivent appeler leur opérateur téléphonique en premier.

H : il y a eu des améliorations.

H : mais il y a toujours des fils à terre...

M : Orange n'entretient plus son réseau mais nous allons appeler le Directeur d'Orange pour que ces fils soient relevés.

Fibre optique

Plusieurs habitants du quartier, aujourd'hui rattachés à Aubiac, demandent à être raccordés sur le répartiteur du Passage.

M : nous avons obtenu de la société Orange qu'elle déploie la fibre optique sur les communes historiques qui ont constitué l'Agglomération d'Agen (AA). Nous avons œuvré pour que les travaux débutent par Le Passage d'Agen et un quart du territoire de la ville d'Agen. Le déploiement sera réalisé quartier par quartier et achevé au dernier trimestre 2017.

Quand nous avons posé la question pour la desserte de la Route du Peyré, on nous a répondu négativement en nous opposant que les habitants étaient reliés à Aubiac. Nous avons signifié à Orange que cette situation n'était pas envisageable et avons obtenu que ce secteur soit aussi desservi par la fibre. Ainsi, vous serez désolidarisés d'Aubiac. Les premiers raccordements seront possibles sur le secteur où se trouve implantée la société UPSA.

Intervention D. Meynard : Orange va commercialiser des offres promotionnelles et fera très certainement un geste commercial pour les opérations de raccordement chez leurs abonnés. Pour le moment il n'y a qu'Orange qui propose ce nouveau service.

Les travaux nécessaires à l'intérieur de la maison sont à la charge du demandeur.

Une réunion publique aura lieu **le vendredi 9 décembre prochain à 20h au centre culturel**. Une conférence-débat organisée par la Mairie, sera animée par Orange. Des ateliers vous permettront de comprendre les techniques utilisées pour déployer ce nouveau service.

M : C'est Orange qui déploie les infrastructures pour que les autres opérateurs puissent se raccorder. Ainsi, Orange doit se conformer à un délai d'attente de 3 mois après la pose des armoires avant de vous proposer une offre commerciale afin de laisser le temps aux autres opérateurs de se raccorder.

Voirie

H : Il serait bon de prévoir la numérotation des habitations de la route du Peyré.

M : La numérotation métrique sera réalisée avant la fin de l'année sur l'ensemble du quartier (Peyré Carrerasse, Lescournat et Souèges)

H : la route qui va du pont de l'autoroute jusqu'à la chicane est en mauvais état, elle compte en particulier des nids de poule.

M : Il reste effectivement une portion de voie qui n'a pas été rénovée entre le chemin de la Carrerasse et la chicane, le revêtement est usé. Nous interviendrons sur les nids de poule au mois de novembre. Par ailleurs, nous allons installer un dos d'âne (l'emplacement est déjà marqué au sol).

H : mais sur quelle portion de voie ? Les caniveaux n'ont pas été traités de façon normale et la pluie s'engouffre. Dans trois mois, nous en sommes au même point.

H : à 7h45 ce matin, la toupie est arrivée pour exécuter la réfection de la voirie et j'ai dû me garer.

H : idem pour les camions qui passent.

M : les travaux sur cette voie se feront par phases successives, pour des raisons financières. C'est l'entreprise à qui est confiée l'exécution de la réfection qui définit son planning d'intervention. Parallèlement, nous avons conscience que lorsque nous arrivons à la quatrième intervention, la première sera à reprendre en raison du flux important de véhicules qui empruntent cette voie. C'est pourquoi je me suis rapproché de Jean-Marc Gilly, Maire d'Estillac et Vice-Président de l'AA en charge de la voirie pour évoquer cette dégradation continue et la lassitude de l'ensemble des parties devant cette situation. Il m'a assuré qu'il allait faire étudier une solution par les services de l'AA et la Mairie d'Estillac.

Il faut trouver une solution, nous ne pouvons pas continuer à faire et refaire des travaux. Quand nous nous retrouverons dans 6 mois pour une nouvelle réunion, je pourrai vous dire ce qui est envisagé.

H : le souci c'est qu'il y a toute l'humidité qui descend et qui abîme la route mais il y a aussi le passage des camions comme la toupie de ce matin.

M : Monsieur Gilly est informé de la situation et il recherche une solution.

H : l'implantation du dos d'âne chemin de la Carrerasse ne va pas changer la situation.

M : vu la configuration des lieux, je ne connais pas d'autre moyen pour faire ralentir les véhicules à part... une herse.

H : il n'y a pas moyen de faire tracer une ligne blanche continue jusqu'à la chicane car les gens roulent à gauche ?

M : il faut voir si la réglementation le permet.

H : quand, le matin, je dépose les enfants pour prendre le bus, les voitures ne s'arrêtent pas, elles doublent...

H : il y a eu un accrochage il n'y a pas longtemps.

H : j'avais envoyé une proposition à la Mairie pour installer une contre-écluse.

M : Malheureusement ce n'est pas réglementaire, en revanche le fait de compléter le dos d'âne par une ligne blanche continue doit effectivement être envisagé.

H : quand je sors de chez moi en voiture, je dois m'avancer et si un conducteur roule à gauche, il me percute. Qui est en tort ?

M : je pense qu'il est de toute façon interdit de rouler à gauche.

H : oui, mais il est obligé d'aller à gauche pour prendre la chicane.

H : sa maison, c'est celle en face de la chicane, à la sapinette.

M : la situation paraît effectivement complexe : je vous propose de reprendre contact avec vous.

H : c'est moi qui avais demandé l'implantation de la chicane. Avant cela, la situation était pire.

M : effectivement, la situation s'est améliorée mais le problème subsiste.

H : vous aviez évoqué des contrôles de vitesse effectués par la Police Municipale (PM) sur la route du Peyré. Pouvez-vous nous en parler ?

M : j'ai effectivement envoyé la PM comme je m'y étais engagé. Les agents ont verbalisé mais ils ne peuvent pas être là tous les jours. Les jours qui suivent les contrôles, la situation s'améliore puis les mauvaises habitudes reprennent.

H : je vous invite à venir chez moi, vous rentrerez votre voiture et ensuite vous essaierez de sortir...

H : lors de la dernière réunion, JJ Mirande avait évoqué la mise en place d'un radar intelligent ou de feux intelligents.

M : pour la mise en place d'un feu intelligent (ou plus exactement « feu récompense » qui passe au rouge si on dépasse la vitesse autorisée), il nous faut convaincre tout d'abord le Président de l'AA. L'équipement présent avenue des Pyrénées a été installé au bout d'un an. Je crois beaucoup à cette solution mais en la matière, c'est l'AA qui a la compétence.

En revanche, nous pouvons installer sur une période donnée, un radar intelligent pour voir les effets d'un tel dispositif.

En ce qui concerne le feu récompense, un temps de réglage est nécessaire avant que l'appareil contrôle la vitesse. J'y suis moi-même passé à 60 km/h, pour le tester, mais le feu était toujours vert. Depuis le week-end dernier il fonctionne correctement.

H : c'est exact, il fonctionne.

H : nous avons signalé lors de la précédente réunion de quartier le problème de la chicane située chemin du Peyré : les automobilistes ont tendance à se déporter sur la gauche pour l'éviter et roulent à des vitesses très excessives à cet endroit.

M : L'emplacement du dos d'âne a été matérialisé. Ainsi les habitants pourront l'identifier, sa mise en place se fera rapidement après un dernier calage.

H : le chemin de la Carrerasse est en mauvais état.

M : La tranche 2016 a été réalisée.

H : est-ce que le passage de la balayeuse est prévu sur la voie piétonne du lotissement Costecalde ?

M : Le circuit est complet. Impossible pour l'instant d'y ajouter de nouvelles voies de manière régulière, mais les services y passeront aux moments critiques (en automne notamment).

H : les travaux de voirie, qui sont réalisés par des entreprises privées, sont-ils garantis ? La question est importante parce qu'au chemin de Souèges nous rencontrons un problème sérieux d'écoulement des eaux pluviales.

M : les travaux de voirie sont garantis pendant un an après réception des travaux. L'écoulement des eaux pluviales relève peut-être d'un autre problème. Nous conviendrons d'une visite sur site avec les services Techniques. A priori il n'y avait pas de problème technique.

H : vu la pente, la pluie ravine la route.

Transports

H : il serait utile d'installer un abri bus route du Peyré, à hauteur de la chicane.

M : il n'est pas prévu par l'Agglomération d'Agen de prolonger la ligne de bus vers la route du Peyré.

Daniel Meynard s'est fait notre interprète auprès de l'AA, car les transports sont de la compétence exclusive de celle-ci. Elle décide également de l'implantation des arrêts de bus. Nous faisons remonter votre demande.

H : surtout qu'auparavant il y en avait un. Il s'agit des cars qui descendent d'Aubiach. Ils dépendent du Conseil Départemental. Les gilets jaunes que les enfants portent ont été donnés par le Conseil Départemental. Juste après la chicane, à l'arrêt du Peyré quand je dépose les enfants et maintenant il fait nuit, je leur demande de ne plus mettre leur cartable dans le coffre c'est trop dangereux.

M : nous allons vérifier si cette ligne est toujours de la compétence du Conseil Départemental.

H : la plateforme béton est toujours présente.

D. Meynard : cette ligne part de quelle commune ?

H : Lamontjoie

H : il y avait un abri bus, il y a 25 ans. Depuis, il a été démonté car à l'époque il n'y avait pas autant de maisons que maintenant.

M : nous allons voir avec l'AA car en ce moment elle interroge les maires afin de savoir s'ils souhaiteraient être les aménageurs des lignes de bus. Y a-t-il d'autres points que vous souhaiteriez aborder ?

H : est-il possible de faire curer les fossés, aujourd'hui ils sont bouchés avec le fauchage de l'herbe. Exemple : la buse devant chez Monsieur Duvic, chemin de l'Escournat. Il en résulte qu'en présence de fortes pluies, j'ai mon garage inondé.

M : nous sommes en présence du phénomène de comblement des fossés. L'AA est en train de revoir cette compétence qui pourrait être partagée avec les communes.

H : l'eau passe sous la route au niveau de l'ancienne station.

H : idem le haut du chemin de la Carrerasse.

M : cette situation dégrade la voirie, et nous avons beau réaliser des travaux... cela ne résout pas le problème.

H : qui décide du nettoyage des bas-côtés à l'épaveuse ?

M : la Commune.

H : le travail a été fait hier.

H : effectivement, mais l'herbe n'était pas haute. Il passe une première fois et nettoie sur 10cm, une autre fois il nettoie entièrement. Il paraît que ce sont les consignes du Ministère de l'Ecologie, du moins c'est ce que m'a répondu l'entreprise qui intervient.

M : l'entreprise qui intervient a répondu à un marché public, car nous avons l'obligation de mettre en concurrence les entreprises. Je vous confirme que de nouvelles mesures de « coupe » ont été prises afin de préserver la biodiversité ; elles prévoient notamment 3 passages qui ne s'exécutent pas de la même manière. Je vous ferai parvenir un courrier reprenant le détail de la prestation commandée par la Commune, comme je l'ai déjà fait pour deux Passageois. Laissez-moi votre adresse de courrier électronique. Ce qui est sûr, en tous cas, c'est que nous ne demandons pas à l'entreprise de couper uniquement sur 10cm.

H : surtout en zone semi-rurale

M : Vous avez tout à fait raison. Je vous rappelle quand même que les conditions climatiques ce printemps et cet été ont été particulièrement défavorables. De plus, c'est une nouvelle entreprise qui a remporté le marché et nous avons effectivement constaté des anomalies dans l'exécution des prestations ; mais les choses sont aujourd'hui rentrées dans l'ordre.

H : nous avons fait le même constat route du Peyré mais uniquement sur 2 passages.

M : nous allons regarder cela, laissez-moi votre adresse de messagerie électronique afin que je puisse vous tenir informé.

H : si personne ne contrôle...

M : Vous comprendrez que nous ne pouvons pas contrôler mètre par mètre 83 km de voies.

H : et les moustiques ?

M : cette année, le moustique tigre s'est particulièrement déchainé... au point que l'on regrette nos moustiques autochtones... On me demande souvent de traiter comme cela se faisait auparavant, en passant avec une camionnette pour vaporiser un produit anti-moustiques mais cela aujourd'hui, est interdit.

H : à Agen, cela se fait pourtant.

M : non, ils traitent uniquement les zones humides, comme nous, car c'est là que les moustiques tigres se reproduisent. Cette année les gens se sont appliqués à respecter les consignes de prévention notamment en évitant les eaux stagnantes mais cela n'a pas suffi, nous avons été envahis de moustiques tigres. En revanche, nous avons constaté que les regards des égouts sont infestés de milliers de moustiques. Cela s'explique par la présence d'un siphon destiné à éviter le dégagement d'odeur mais le siphon est rempli d'eau et les moustiques l'utilisent pour pondre et se reproduire. Ce qui est certain, c'est que la situation ne peut pas perdurer. C'est pourquoi nous avons entrepris de faire l'inventaire des avaloirs pour nous permettre de les traiter un par un. D'ores et déjà, le recensement fait apparaître qu'il y aurait près d'un millier d'avaloirs. Après ce recensement, nous définirons la stratégie adaptée de lutte contre le moustique-tigre (produits à utiliser et fréquence des traitements). Mais je le répète, il n'est pas question de passer un nouvel été dans ces conditions. Nous en reparlerons ensemble.